



**Bruxelles, le 26 février 2018  
(OR. en)**

**6420/18**

**COASI 39  
ASIE 10  
RELEX 149  
CFSP/PESC 168  
ONU 16  
COHOM 32**

## **RÉSULTATS DES TRAVAUX**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	6121/18
Objet:	Les Maldives - Conclusions du Conseil (26 février 2018)

---

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur les Maldives, adoptées par le Conseil lors de sa 3598<sup>e</sup> session, tenue le 26 février 2018.

### **Conclusions du Conseil sur les Maldives**

1. Le Conseil a suivi avec préoccupation la récente détérioration de la situation aux Maldives, et il invite tous les acteurs du pays, en particulier les forces de l'ordre, à faire preuve de retenue.
2. Le Conseil prend acte de la décision de la Cour suprême des Maldives du 1<sup>er</sup> février 2018, rendue en formation plénière, de remettre en cause la validité des procédures pénales engagées contre des personnalités politiques de premier plan et d'ordonner la libération immédiate de ces derniers. La Cour suprême a également ordonné la réintégration de douze députés.
3. Le Conseil souligne que le Parlement et le pouvoir judiciaire devraient pouvoir retrouver leur fonctionnement normal conformément à la Constitution.
4. Le Conseil attend des institutions compétentes des Maldives qu'elles lèvent immédiatement l'état d'urgence et rétablissent tous les droits garantis par la Constitution. Le Conseil invite les autorités des Maldives à respecter l'État de droit et à protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression et le droit à un procès équitable. Le Conseil condamne les arrestations pour motifs politiques et appelle à la libération immédiate de tous les prisonniers politiques. Il condamne également toute ingérence dans le travail de la Cour suprême des Maldives ainsi que les mesures prises contre le pouvoir judiciaire et les juges.
5. Le Conseil est préoccupé par l'incidence que la situation actuelle peut également avoir sur la sécurité des résidents étrangers et des visiteurs, y compris les touristes.
6. La situation actuelle n'est pas conforme aux principes de gouvernance démocratique et de séparation des pouvoirs. Si elle ne s'améliore pas, le Conseil pourrait envisager des mesures ciblées.
7. Le Conseil invite le gouvernement des Maldives à engager avec les dirigeants de l'opposition un véritable dialogue qui ouvre la voie à la tenue d'un scrutin présidentiel crédible, transparent et ouvert à tous. L'UE est prête à contribuer à ce que les Nations unies facilitent un tel dialogue.